

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1948

17 octobre 2006

### SOMMAIRE

Aberdy S.A., Luxembourg.....	93494	Invalto S.A.H., Luxembourg.....	93496
Acergy S.A.H., Luxembourg.....	93469	Kingsflow Holding S.A., Oberanven.....	93499
Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg.....	93496	Life One, Sicav, Luxembourg.....	93458
Air Liquide Welding Luxembourg S.A., Luxembourg.....	93465	Life One, Sicav, Luxembourg.....	93461
Amicorp Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	93501	LM & Partners (LM-IS) S.C.A., Luxembourg.....	93500
Ampa Capital S.C.A., Luxembourg.....	93502	Lugo S.A., Luxembourg.....	93467
AST Environnement, S.à r.l., Luxembourg.....	93501	Mercount Holding S.A., Luxembourg.....	93494
Cofhylux S.A., Luxembourg.....	93465	MF 6, S.à r.l., Luxembourg.....	93468
DNB NOR FUND.....	93496	MFR Castel Romano, S.à r.l., Luxembourg.....	93468
Easybox Spain Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	93467	Morellia S.A., Luxembourg.....	93493
Ecoma (Luxembourg) S.A., Esch-sur-Alzette.....	93465	Night Lounge Luxembourg S.A., Luxembourg.....	93494
Edeka International S.A., Luxembourg.....	93470	Norminvest Holding S.A., Luxembourg.....	93467
Edeka International S.A., Luxembourg.....	93470	Pesa S.A., Luxembourg.....	93466
Emico, S.à r.l., Luxembourg.....	93500	Platinum I Sicav, Luxembourg.....	93471
Equifax Luxembourg (No. 2), S.à r.l., Luxembourg.....	93468	Plurisport International S.A., Luxembourg.....	93466
Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg.....	93468	Proform S.A., Mamer.....	93465
Euro Estate, S.à r.l., Luxembourg.....	93470	Richardson European Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	93463
Fimo.....	93495	Richardson Investments Barberino, S.à r.l., Luxembourg.....	93466
Finiplom S.A., Luxembourg.....	93467	Riverside Finance S.A., Luxembourg.....	93497
Footprint S.A., Luxembourg.....	93495	S.V.B. S.A., Luxembourg.....	93461
FundSelect.....	93495	S.V.B. S.A., Luxembourg.....	93463
G.G. Investments S.A., Luxembourg.....	93464	S.V.B. S.A., Luxembourg.....	93501
GP Rho Holding Company, S.à r.l., Luxembourg.....	93466	San Saba, S.à r.l., Luxembourg.....	93464
Great Waters S.A., Luxembourg.....	93500	SINEK Capital S.A., Luxembourg.....	93470
Herford Luxembourg Company II, S.à r.l., Luxembourg.....	93469	Solgro S.A., Luxembourg.....	93497
Herford Luxembourg Company III, S.à r.l., Luxembourg.....	93469	Solidus GP S.A., Luxembourg.....	93463
Herford Luxembourg Company, S.à r.l., Luxembourg.....	93469	Solupa S.A., Luxembourg.....	93498
HVB Pension Fund.....	93495	Spacatoon Media Group Holding S.A., Luxembourg.....	93499
IAM Strategic S.A., Luxembourg.....	93502	Synergic Consulting S.A., Luxembourg.....	93463
IAM Strategic S.A., Luxembourg.....	93502	UBAM International Services S.A., Luxembourg.....	93498
Intesa Distribution International Services S.A., Luxembourg.....	93498	UCF Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	93465
		Valumaco Lussemburgo S.A., Luxembourg.....	93499
		WestProfil, SICAV, Luxembourg.....	93497

**LIFE ONE, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.

H. R. Luxemburg B 102.356.

Im Jahre zweitausendundsechs, den zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LIFE ONE SICAV mit Sitz in L-2540 Luxemburg, 25, rue Edward Steichen, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 102.356, gegründet gemäß Urkunde vom 28. Juli 2004 aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 866 vom 25. August 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Pol Thielen, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse Luxemburg, 21, rue de Nassau.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Sandra Braun, Bankangestellte, mit Berufsadresse Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Marina Radosevic-Hemmer, Bankangestellte, mit Berufsadresse Luxemburg, 25, rue Edward Steichen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet, und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Die gegenwertige Generalversammlung wurde einberufen durch Veröffentlichung im Memorial C vom 1. und 11. September und im Tageblatt vom 1. und 11. September 2006.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 1.388.090 Aktien im Umlauf 1.000.000 Aktien zugegen sind, dass also 72 % des Aktienkapitals vertreten ist, und daß somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Bestätigung der Abänderung des Verkaufsprospekts der Life One Sicav

2. Änderung des Artikels 4 - Gesellschaftszweck um ihm folgenden Inhalt zu geben:

«Die Investmentgesellschaft hat als Zweck die Anlage in Wertpapieren und/oder sonstige zulässige Vermögenswerte nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz vom 20. Dezember 2002») mit dem Ziel einen Mehrwert zugunsten der Anteilinhaber der Investmentgesellschaft durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.»

3. Änderungen des Artikels 6

4. Änderung des Artikels 8

5. Änderung des Artikels 9

6. Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

7. Verschiedenes

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung bestätigt die Abänderung des Verkaufsprospekts der Life One Sicav, wie sie vom Verwaltungsrat beschlossen und von der Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) genehmigt wurde.

Die Anlagepolitik wurde dahingehend geändert, dass ein Policenbestand von unter 50% zulässig ist und die LIFE ONE mindestens 51% seines Nettofondsvermögens in Anleihen, Genussscheinen, sonstigen fest- und variabel verzinslichen Wertpapieren sowie Geldmarktinstrumenten investieren kann, um neben einer stetigen Rendite eine möglichst hohe Liquidität des Fonds zu gewährleisten.

Der Mindest-Rückkaufswert von englischen Lebensversicherungspolice muss mindestens 10.000,- GBP betragen.

Es werden auch die Investition in Policen zulässig sein, welche zum Zeitpunkt des Erwerbs bei der Auffanggesellschaft Protektor Lebensversicherung AG verwahrt werden.

Künftig werden auch Investitionen in Investmentfonds zulässig sein die ihrerseits überwiegend in Werte investieren, die in der neuen Anlagepolitik der LIFE ONE vorgesehen sind.

Zur Absicherung von Zinsänderungs- und Währungskursrisiken wird der Einsatz von Währungsterminkontrakten (Futures) für die LIFE ONE zuzulassen.

*Zweiter Beschluß*

Die Generalversammlung beschließt den Zweck der Gesellschaft abzuändern, und Artikel 4 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 4. Gesellschaftszweck.** Die Investmentgesellschaft hat als Zweck die Anlage in Wertpapieren und/oder sonstige zulässige Vermögenswerte nach dem Grundsatz der Risikostreuung gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz vom 20. Dezember 2002») mit dem Ziel einen Mehrwert

zugunsten der Anteilhaber der Investmentgesellschaft durch Festlegung einer bestimmten Anlagepolitik zu erwirtschaften.»

Absatz 2 des Artikels 4 bleibt unverändert.

#### Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt dem Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 6. Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen.** Sofern die nachbeschriebenen Anlagegrenzen unabhängig von der Einflussmöglichkeit des Fonds oder durch Ausübung von Bezugsrechten überschritten werden, wird die Investmentgesellschaft unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilhaber dafür sorgen, dass durch entsprechende Verkäufe von Vermögensanlagen die Rückführung innerhalb der Anlagegrenzen erreicht wird.

Bei der Anlage des Fondsvermögens müssen nachfolgend beschriebene Anlagebeschränkungen beachtet werden:

##### 1. Anlage in Wertpapieren und/oder Geldmarktinstrumente

(a) Höchstens 10% des Nettofondsvermögens dürfen in Wertpapiere und/oder Geldmarktinstrumente ein und desselben Emittenten angelegt werden, die an einer Börse oder einem anderen geregelten Markt innerhalb eines OECD-Mitgliedstaates amtlich notiert, bzw. gehandelt werden.

(b) Für die Investmentgesellschaft dürfen höchstens 10% der von ein und demselben Emittenten ausgegebenen Wertpapiere und/oder Geldmarktinstrumente erworben werden, die an einer Börse oder einem anderen geregelten Markt innerhalb eines OECD-Mitgliedstaates amtlich notiert, bzw. gehandelt werden.

Die Beschränkungen unter vorstehend (1) und (2) sind nicht auf Wertpapiere und/oder Geldmarktinstrumente, die von einem Mitgliedstaat der OECD oder dessen Gebietskörperschaften oder von internationalen Institutionen und Organismen gemeinschaftsrechtlichen, regionalen oder weltweiten Charakters ausgegeben oder garantiert werden, anwendbar.

##### 2. Anlagen in Lebensversicherungspolice

(a) Maximal 10% des Nettofondsvermögens dürfen in Lebensversicherungspolice eines und desselben deutschen Versicherungsunternehmens investiert werden.

Bei deutschen Versicherungsunternehmen, die einen Marktanteil von mehr als 10% haben, darf die Investmentgesellschaft in gleicher Höhe wie der jeweilige Marktanteil, jedoch maximal 20% des Nettofondsvermögens, in Lebensversicherungspolice eines solchen Unternehmens investieren. Die jeweiligen Marktanteile werden an Hand der letzten veröffentlichten Zahlen des Gesamtverbands der Deutschen Versicherungswirtschaft e.V. ermittelt. Die Investmentgesellschaft wird ausschließlich Police von solchen deutschen Versicherungsgesellschaften erwerben, welche als Mitgliedsunternehmen des Gesamtverband der Deutschen Versicherungswirtschaft e.V. durch die Auffangesellschaft PROTEKTOR LEBENSVERSICHERUNG A.G. abgesichert sind. Eine Investition in Police, die bereits bei Protektor verwahrt werden, ist ebenso möglich.

(b) Die Investmentgesellschaft darf bis zu 20% ihres Nettofondsvermögens in Lebensversicherungspolice von englischen Versicherungsunternehmen investieren. Bis zu 5% des Nettofondsvermögens können in Police eines und desselben englischen Lebensversicherungsunternehmens investiert werden. Die englischen Police sind unter dem Financial Services Compensation Scheme (FSCS) abgesichert.

Die Lebensversicherungspolice müssen einen Rückkaufswert (welcher von den Versicherungen bezahlt wird) von mindestens 15.000,- Euro oder 10.000,- GBP haben.

(c) Die Investmentgesellschaft erwirbt ausschließlich Kapitallebensversicherungen mit hoher Spar- und niedriger Versicherungsquote oder Rentenversicherungen. Reine Risikolebensversicherungen dürfen nicht erworben werden.

(d) Es ist nicht Anlageziel der Investmentgesellschaft, vom Ableben eines Versicherten zu profitieren. Der Anlageerfolg sowie der Wertzuwachs dieser Investmentgesellschaft zielt auf die ökonomische Fortführung der Lebensversicherungspolice ab, die entweder durch Vertragsablauf oder Rückkauf zur Auszahlung kommen. Spekulation auf den Tod der versicherten Personen wird als Ankaufskriterium ausgeschlossen. Der Verkäufer der Lebensversicherungspolice muss im Kaufvertrag eine Erklärung unterzeichnen, dass er zum Zeitpunkt des Ankaufes wissentlich an keiner Krankheit leidet, die zum Tode führen kann.

(e) Ein wichtiges Kriterium im Ankauf von Versicherungspolice stellt ein Rating der Bonität und Ertragsstärke der jeweiligen Versicherungsunternehmen dar. Die Investmentgesellschaft greift hier auf die Expertise einer international anerkannten Rating-Agentur (z.B. Standard & Poor's) zurück. Zusätzlich fließt das Rating der betreffenden Gesellschaften in die Bewertung der Police ein, indem der jeweiligen Rating-Kategorie entsprechende marktübliche Risikoaufschläge zur Anwendung kommen. Police von öffentlich-rechtlichen Versicherungen können ebenfalls von der Investmentgesellschaft gekauft werden, auch wenn solche Police kein Rating haben.

3. Die Investmentgesellschaft darf in besonderen Fällen für kurze Zeit Kredite bis zu 20% ihres Nettoinventarwertes aufnehmen.

4. Die Investmentgesellschaft darf nur zur Absicherung des Währungsrisikos auf Vermögensgegenständen, die nicht in der Fondswährung gehalten sind, Devisenterminkontrakte abschließen sowie Verkaufsoptionsrechte auf Devisen oder Verkaufsoptionsrechte auf Devisenterminkontrakte erwerben.»

#### Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Artikel 8, Punkt 9, Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft folgendem Wortlaut zu geben:

«Der Bestand an Wertpapieren wird nach umfangreichen Rücknahmen, unter der Berücksichtigung der direkten Interessen der Anteilhaber, so schnell wie möglich wieder auf den im vorangegangenen Abschnitt erwähnten Prozentsatz aufgestockt.»

### Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt dem Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft folgendem Wortlaut zu geben:

#### «Art. 9. Berechnung des Nettoinventarwertes pro Anteil

1. Der Nettoinventarwert eines Anteils («Nettoinventarwert») lautet auf die im Verkaufsprospekt festgelegte Währung («Fondswährung»). Er wird von der Investmentgesellschaft oder einem von ihr beauftragten Dritten an dem Tag («Bewertungstag») täglich berechnet, sowie dies im Verkaufsprospekt Erwähnung findet. Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens der Investmentgesellschaft durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile der Investmentgesellschaft. Um den Praktiken des Late Trading und des Market Timing entgegenzuwirken, wird die Berechnung zeitgleich mit oder nach Ablauf der Frist für die Annahme der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge, wie in Artikel 8 Abs. 4 und 8 dieser Satzung festgelegt, stattfinden.

2. Das Nettofondsvermögen (im folgenden auch «Inventarwert» genannt) wird nach folgenden Grundsätzen berechnet, wobei sich die Formulierung «letzter verfügbarer bezahlter Kurs» jeweils zeitlich auf die Bewertung bezieht:

(a) Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, verbrieftete Rechte und Schuldscheindarlehen, deren Laufzeit bzw. Restlaufzeit mehr als 120 Tage beträgt, werden wie folgt bewertet:

i.) Wertpapiere, Geldmarktinstrumente und verbrieftete Rechte, die an einer Börse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet.

ii.) Wenn ein Wertpapier, ein Geldmarktinstrument bzw. ein verbrieftetes Recht an mehreren Börsen notiert ist, ist der letzte verfügbare bezahlte Kurs für die Bewertung maßgebend, der an einer dieser Börsen festgestellt wurde;

iii.) Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, verbrieftete Rechte und Schuldscheindarlehen, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber aktiv an einem geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, werden zu dem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den der Administrator für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem diese Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, verbrieften Rechte bzw. Schuldscheindarlehen verkauft werden können;

iv.) Falls die nach den Unterabsätzen i), ii) und iii) festgestellten jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind, werden diese Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, verbrieften Rechte bzw. Schuldscheindarlehen, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn der Administrator nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbareren Bewertungsregeln, festlegt;

v.) Wertpapiere, Geldmarktinstrumente, verbrieftete Rechte bzw. Schuldscheindarlehen, die nicht an einer Börse notiert sind oder nicht an einem geregelten Markt gehandelt werden, werden zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn der Administrator nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbareren Bewertungsregeln, festlegt;

(b) Lebensversicherungspolice werden zu ihrem Barwert bewertet. Dieser wird gemäß einer objektiven Berechnungsformel, welche von einem unabhängigen Aktuar festgelegt und periodisch überprüft wird, ermittelt. Folgende Faktoren werden bei der Erstellung dieser Formel berücksichtigt: Rückkaufswert welcher vom Versicherungsunternehmen bezahlt würde; die prognostizierten Ablaufleistungen, die ausstehenden Versicherungsprämien, die Bonität und Ertragsstärke des Versicherungsunternehmens. Bei Einstellung in den Fonds werden Polices, die alle in diesem Prospekt genannten Kriterien für den Ankauf erfüllen, zu Anschaffungskosten, d.h. zum Kaufpreis inklusive aller mit dem Kauf verbundenen Kosten, in den Fonds eingestellt. Die weitere Bewertung für die Berechnung des Nettoinventarwertes unterstellt eine gleichmäßige Wertentwicklung der Police vom Einstandswert bis zur prognostizierten Ablaufleistung bei Fälligkeit. Als durchschnittliche Verzinsung wird der interne Zinsfuß der Police, ausgehend von der letzten Bewertung, der Restlaufzeit und der prognostizierten Ablaufleistung, angesetzt. Zu jedem Bewertungsstichtag wird die jeweils letzte Bewertung mit dem internen Zinsfuß entsprechend aufgezinnt. Der bei jedem Bewertungsstichtag ermittelte Wert entspricht mindestens dem aktuellen und garantierten Rückkaufswert der Police, der bei Rückgabe durch das Versicherungsunternehmen gezahlt werden würde. Sollten aufgrund umfangreicher Rücknahmen Lebensversicherungspolice veräußert werden müssen, werden zuerst solche Lebensversicherungspolice veräußert, deren Veräußerungswert den Buchwert am meisten übersteigt.

Bei Veränderungen der vom betreffenden Lebensversicherungsunternehmen veröffentlichten prognostizierten Ablaufleistung jeder Police wird bei der Bewertung der Berechnung des internen Zinsfußes der neue Prognosewert zugrunde gelegt. Als Obergrenze der Policenbewertung im Rahmen der Anteilwertberechnung dient der nach der im Kapitel «Besonderheiten von Lebensversicherungspolice» des Verkaufsprospekts beschriebenen Methodik berechnete Barwert.

Die Investmentgesellschaft kann für umfangreiche Rücknahmeanträge, die nicht aus den liquiden Mitteln der Investmentgesellschaft befriedigt werden können, den Nettoinventarwert auf der Basis der Kurse des Bewertungstages bestimmen, an welchem sie für die Investmentgesellschaft die erforderlichen Verkäufe von Wertpapieren und Lebensversicherungspolice vornimmt; dies gilt dann auch für gleichzeitig eingereichte Zeichnungsaufträge.

(c) Der Bewertungskurs von Geldmarktinstrumenten, verbrieften Rechten und Schuldscheindarlehen, deren Laufzeit bzw. Restlaufzeit weniger als 120 Tage beträgt, wird ausgehend vom Nettoerwerbskurs, unter Konstanthaltung der daraus berechneten Anlagerendite, sukzessive dem Rückzahlungspreis angeglichen. Bei größeren Änderungen der Marktverhältnisse wird die Bewertungsbasis der einzelnen Anlagen den aktuellen Markttrenditen angepasst;

(d) Einlagen auf Sicht werden zu deren Nennwert zuzüglich anteiliger Zinsen bewertet;

(e) Festgelder (Einlagen auf Termin) werden zum Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet. Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen können zu dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden;

(f) Alle nicht auf die Fondswährung lautenden Vermögenswerte mit einer Laufzeit bzw. Restlaufzeit von über 120 Tagen sowie die entsprechenden Währungskurssicherungsgeschäfte werden zum letzten Devisenmittelkurs in die Fonds-

währung umgerechnet. Ab einer Restlaufzeit von 120 Tagen kann der Vermögenswert wie das Kurssicherungsgeschäft ausgehend vom Devisenmittelkurs sukzessive dem Devisenterminkurs angeglichen werden;

(g) Die Zinserträge bis einschließlich zum zweiten Bewertungstag nach dem jeweiligen Bewertungstag werden in die Bewertung des Fondsvermögens einbezogen. Damit enthält der Inventarwert je Anteil am jeweiligen Bewertungstag die auf Valuta des Anteilscheingeschäftes projizierten Zinserträge.

Falls außergewöhnliche Umstände eintreten, welche die Bewertung gemäß den oben aufgeführten Kriterien unmöglich oder unsachgerecht machen, ist die Investmentgesellschaft ermächtigt, andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln zu befolgen, um eine sachgerechte Bewertung des Fondsvermögens zu erreichen.

Die Investmentgesellschaft kann bei umfangreichen Rücknahmeanträgen, die nicht aus den liquiden Mitteln der Investmentgesellschaft befriedigt werden können, mit Einwilligung der Depotbank, das Netto-Fondsvermögen bestimmen, indem sie dabei die Kurse des Bewertungstages zugrunde legt, an dem sie die Vermögenswerte verkaufte, die je nach Lage verkauft werden mussten. In diesem Falle wird für gleichzeitig eingereichte Zeichnungs- und Rücknahmeanträge dieselbe Berechnungsweise angewandt.

Währungskursrisiken werden durch Techniken und Instrumente gemäß Artikel 6 Ziffer 4 der Satzung abgesichert.»

#### Sechster Beschluß

Die Generalversammlung wird in Kenntnis gesetzt, dass Herr Jörg Flohr zum 1. September 2006 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat.

Die Generalversammlung wählt daraufhin Herr Dirk Funke zum Mitglied in den Verwaltungsrat der SICAV Life One um das Mandat von Herrn Jörg Flohr für die restliche Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Dezember 2006 fortzuführen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Thielen, S. Braun, M. Radosevic-Hemmer, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Delvaux.

(106694.3/208/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

#### **LIFE ONE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 102.356.

Statuts coordonnés en date du 20 septembre 2006, suite à un acte n° 522 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(106695.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

#### **S.V.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.022.

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée S.V.B. S.A ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 100.022, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 19 mars 2004 par le notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2004, page 26431.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 12711.

L'assemblée est présidée par M. Flavio Marzona, employé privé, demeurant à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Flavio Marzona, précité.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumen-

tant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt huit mille euros), représenté par 452.800 (quatre cent cinquante-deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, toutes entièrement libérées.

II.- Que les 452.800 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros), en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros) à EUR 1.328.000,- (un million trois cent vingt-huit mille euros),

par l'annulation de 320.000 (trois cent vingt mille) actions existantes de la société d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, portant les numéros de 132.801 à 452.800, pour un total de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros), et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros) au prorata des actions détenues actuellement.

2. Pouvoir individuel à chaque membre du conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.328.000,- (un million trois cent vingt-huit mille euros), représenté par 132.800 (cent trente-deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, toutes entièrement libérées.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros),

en vue de ramener le capital social souscrit actuel de EUR 4.528.000,- (quatre millions cinq cent vingt-huit mille euros) à EUR 1.328.000,- (un million trois cent vingt-huit mille euros),

par l'annulation de 320.000 (trois cent vingt mille) actions existantes de la société d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, portant les numéros de 132.801 à 452.800, pour un total de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros), et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros) au prorata des actions détenues actuellement, en tenant compte du problème de rompu.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3<sup>e</sup> alinéa de la loi sur les sociétés.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir individuel est donné individuellement à chaque membre du conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation de la décision qui précède.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.328.000,- (un million trois cent vingt-huit mille euros), représenté par 132.800 (cent trente-deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, toutes entièrement libérées.»

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.100,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Marzona, G. Saddi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106696.3/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**S.V.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.022.

Statuts coordonnés en date du 5 septembre 2006, suite à un acte n° 502 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(106697.3/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

---

**RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.562.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 940 du 20 juin 2002, les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 7 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1497 du 17 octobre 2002.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088418.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**SOLIDUS GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 102.512.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1087 du 28 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIDUS GP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088423.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**SYNERGIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 101.470.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 891 du 3 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNERGIC CONSULTING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088425.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**SAN SABA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.384.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SAN SABA, S.à r.l., en date du 16 novembre 2005, documentée par acte du notaire instrumentant du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société SAN SABA, S.à r.l. du 16 novembre 2005, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques à Road Town, Tortola, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission de la gérante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du «Registrar of Corporate Affairs» du 2 juin 2006, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2005 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SAN SABA, S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 71, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(090897.3/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**G.G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.254.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 22 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 6 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088769.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.



**COFHYLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 7.128.

Les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 et le rapport du Commissaire aux Comptes, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

COFHYLUX, société anonyme

C. Kirsch / R. Elter

(083865.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**AIR LIQUIDE WELDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5, rue de la Déportation.  
R. C. Luxembourg B 67.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

S. Livoir.

(083866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**ECOMA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue Legallais.  
R. C. Luxembourg B 67.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

S. Livoir.

(083867.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**PROFORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.425.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

S. Livoir.

(083868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**UCF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 104.378.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 141 du 15 février 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 17 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 609 du 24 juin 2005, et en date du 25 janvier 2006, acte publié au Mémorial C n° 921 du 11 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UCF HOLDING, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088426.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**GP RHO HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.000,-.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R. C. Luxembourg B 78.530.

—  
*Extrait d'une résolution des associés du 27 juillet 2006*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société sera transféré du 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 14 août 2006.

*Pour GP RHO HOLDING COMPANY, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088335.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**PESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 25.208.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 51 du 2 mars 1987. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 881 du 10 juin 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PESA S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088412.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**PLURISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.561.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 79 du 2 février 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PLURISPORT INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088413.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.987.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 mai 2004, acte publié au Mémorial C n° 756 du 23 juillet 2004, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 608 du 24 juin 2005.

—  
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088414.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**EASYBOX SPAIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.708.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 639 du 7 septembre 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 531 du 5 avril 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 24 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 555 du 28 mai 2004.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EASYBOX SPAIN LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088428.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**FINIPLOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.174.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 18 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 453 du 15 juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, acte publié au Mémorial C n° 484 du 25 juin 1999, et en date du 15 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 684 du 13 septembre 1999.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINIPLOM S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088430.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**LUGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.400.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 392 du 29 mai 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUGO S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088433.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**NORMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme (dissoute).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 27.730.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 153 du 7 juin 1988. La société a été dissoute par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 30 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 8 du 3 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORMINVEST HOLDING S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088440.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**MFR CASTEL ROMANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.841.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2002, acte publié au Mémorial C n° 1518 du 22 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 13 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 621 du 25 mars 2006 et en date du 14 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 774 du 18 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MFR CASTEL ROMANO, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(088438.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**MF 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.956.

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'actionnaire unique du 11 août 2006, il résulte que le statut de M. Michael Philip Birch a été changé de gérant en gérant A, avec effet au 10 avril 2006.

Luxembourg, le 11 août 2006.

P. Gallasin

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04821. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088439.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**EQUIFAX LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.478.935,25.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 58.455.

La Société a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 326 du 26 juin 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUIFAX LUXEMBOURG (No. 2), S.à r.l.

Signature

(088481.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 51.062.

La Société a été constituée suivant acte reçu en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 383 du 11 août 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05983, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.

Signature

(088483.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**HERFORD LUXEMBOURG COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.697.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 4 janvier 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY III, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(088488.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.562.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 97.226.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1355 du 19 décembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY II, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(088492.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.562.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.665.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1058 du 11 octobre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06330, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HERFORD LUXEMBOURG COMPANY, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(088496.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**ACERGY S.A., Société Anonyme Holding,**

**(anc. STOLT OFFSHORE S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

- Le mandat de Monsieur Hakkon Lorentzen, 48A, Frognersevegen, N-0776 Oslo, administrateur, n'est pas reconduit lors de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2006.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour ACERGY S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088552.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**SINEK CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.016.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28 juillet 2006*

L'Assemblée constate que le mandat des membres du Conseil d'Administration à expiré au 6 juin 2006, elle décide donc de ratifier et confirmer toutes les décisions prises jusqu'à ce jour.

Le mandat des administrateurs est renouvelé avec effet au 6 juin 2006 et expirera à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Sont donc renommés administrateurs:

- Artur N. Khayrullin, avec adresse professionnelle au 61, Karl Marx Street, Kazan 420015, Russie;
- Brian V. Murray, avec adresse professionnelle au 560, Sylvan Avenue, Englewood Cliffs, NJ 07632 USA;
- Sergey V. Alekseev, avec adresse professionnelle au 61, Karl Marx Street, Kazan 420015, Russie.

Luxembourg le 7 août 2006.

Signature

*L'Agent Domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088563.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.066.

En application de l'article 314 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, EDEKA INTERNATIONAL S.A., qui est société mère et en même temps une entreprise filiale, est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, EDEKA ZENTRALE AG & CO, Berlin und Hamburg, relève du droit d'un Etat Membre de la Communauté Européenne et que tous les conditions dudit article 314 sont réunies.

Le bilan consolidé, le rapport de gestion de comptes consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises, au 31 décembre 2005 de EDEKA ZENTRALE AG & CO, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(088599.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.066.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(088579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**EURO ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.298.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 avril 2006*

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat du gérant unique Monsieur Stéphane Weyders jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088768.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**PLATINUM I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 119.900.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of September.  
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

1. UNIQA PERSONENVERSICHERUNG AG, a company under the laws of Austria, with registered office in Untere Donaustrasse 21-23, A-1029 Vienna,  
duly represented by Maître Marcel Bartnik, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Vienna on 17 July 2006.

2. RAIFFEISEN VERSICHERUNG AG, a company under the laws of Austria, with registered office in Untere Donaustrasse 21-23, A-1029 Vienna,  
duly represented by Maître Marcel Bartnik, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Vienna on 17 July 2006.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the «Company») which they form between themselves.

**Title 1. - Name, Duration, Purpose, Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of Shares (the «Shareholders»), a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of PLATINUM I SICAV (hereafter the «Company»).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 3. Object.** The main object of the Company is to invest the funds available to it in securities of all types, including in units or Shares of other undertakings for collective investment («UCI»), as well as in other assets and financial instruments authorized by law. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the Shareholders the result of the management of the Company's assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the law of 19 July 1991 concerning UCIs, the securities of which are not intended to be placed with the public (the «1991 Law»).

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by resolution of the Board of Directors (hereafter also the «Board»).

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Title II. - Share capital, Shares, Net asset value**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the «Shares») of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 12 hereof.

The minimum capital of the Company shall be of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within six months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under Luxembourg law.

The initial capital of the Company is thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one (31) fully paid up Shares of no par value of the Sub-Fund PLATINUM I SICAV - PLATINUM FUND.

The Board is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Board, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

**Art. 6. Classes of Shares - Sub-Funds.** The Board may, at any time, issue different classes of Shares (each a «Class» or «Classes» as appropriate), which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements and distribution policy applying to them. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Board.

The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a Sub-Fund, a «compartment» within the meaning of Article 133 of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (each a «Sub-

Fund») (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) for each Class or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof and in the prospectus of the Company as amended from time to time (the «Prospectus»). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

The Company is one single entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only liable for the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

**Art. 7. Form of Shares.** The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the register of Shareholders.

**Art. 8. Issue of Shares.** The Board is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-Fund, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Board may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

The issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the Board and as disclosed in the Prospectus. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Sub-Fund will be offered at an initial subscription price as fixed by the Board as detailed in the Prospectus.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a «réviseur d'entreprises agréé». Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.



Applications received by the Company or by its duly appointed agents before the applicable subscription deadline as determined by the Board on each business day in Luxembourg shall be settled under the conditions and within the time limits as determined by the Board.

The Board may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit in compliance with Article 13 hereof, the sale for specific periods or permanently in particular countries or areas.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Unless otherwise decided by the Board for certain Classes of Shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class within a Sub-Fund into Shares of the same Class within another Sub-Fund or into Shares of another Class within the same or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The price for the conversion of Shares from one Class into another Class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes of Shares, calculated on the relevant Valuation Day. If the Valuation Day of the Class of Shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class of Shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the Board may decide that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the Board, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of Shares in such Class.

The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.

**Art. 10. Redemption of Shares.** Any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board in the Prospectus and within the limits provided by Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

The Board may impose such restrictions as it deems appropriate on the redemption of Shares. The Board may, in particular, decide that Shares of one or several Sub-Funds are not redeemable during certain periods or may impose notice periods, which must be respected in relation to Shares redemptions. The Board may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a redemption charge and has the right to waive partly or entirely this redemption charge. Any conditions to which the redemption of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

In the event that the Board receives redemption requests in excess of a certain level determined by the Board in relation to the net asset value of the Company or of any Sub-Fund as described in the Prospectus (the «Redemption Limitations»), then the Company:

(i) Shall not be bound to redeem Shares on any applicable redemption date in excess of the Redemption Limitations (notwithstanding that, as a result, a particular Shareholder may hold less than the minimum number of Shares which may be held by one Shareholder in the Company)

(ii) May defer redemption requests exceeding the Redemption Limitations to the next applicable redemption date. All valid redemption requests may be scaled back and/or dealt with in accordance with the procedures applicable in relation to the relevant Sub-Fund as described in the Prospectus.

(iii) May elect to either distribute assets in kind (consistent with the requirements for in-kind distributions stated herein) or sell assets in amounts sufficient to redeem the Shares for which redemption applications have been received. If the Company chooses to distribute assets in kind or to sell assets, the amount due to the Shareholders who have applied to have their Shares redeemed will be based on the applicable net asset value per Share. Cash payments will be made forthwith upon completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in freely convertible currency. Receipt of the sales proceeds by the Company however may be delayed and the amount ultimately received may not reflect necessarily the net asset value calculation made at the time of the relevant transactions because of possible fluctuations in the currency values and difficulties in repatriating funds from certain jurisdictions. In any case, in kind distributions shall comply with the principle of equal treatment of the Shareholders.

The redemption price payable in respect of a valid redemption request, which has been duly accepted, will be equal to the applicable net asset value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof less a redemption fee if the Board so decides, the amount of which is specified in the Prospectus. Moreover, any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the transfer of the redemption proceeds (including inter alia those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Company Shares are sold) will be charged as a reduction to any redemption proceeds.

Payment of the redemption price to a Shareholder will be effected, as the Board may determine, either in cash or in kind, within ten banking days, without interest, from the date on which the applicable net asset value was calculated. The total or partial in kind payment of the redemption price may only be made with the consent of the relevant Shareholder. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of securities to the redeeming Shareholder shall be borne by that Shareholder. To the extent that the Company makes in kind payments in whole or in part, the Company will undertake its reasonable efforts, consistent with both applicable law and the terms of the in-kind assets being distributed, to distribute such in-kind assets to each redeeming Shareholder pro rata on the basis of the redeeming Shareholder's Shares of the relevant Sub-Fund.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in the Company or any Sub-Fund would fall below such a minimum number or such value as determined

by the Board in the Prospectus, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in the Company or in such Sub-Fund.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the determination of the net asset value of the Shares and, in such event, a withdrawal will be effective only if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable redemption date following the end of the suspension of determination of the net asset value of the Shares of the relevant Sub-Fund.

If the net assets of the relevant Sub-Fund on any particular Valuation Day becomes at any time less than the minimum level determined by the Board pursuant to Article 30 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all of the Shares then outstanding. All such Shares will be redeemed at the net asset value per share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of the redemption operations.

Under special circumstances, including but not limited to, the inability to liquidate positions at acceptable price levels as of a redemption date or default or delay in payments due to the relevant Sub-Fund from brokers, banks or other persons or entities, the Company may in turn delay payments to redeeming Shareholders of the proportionate part of the net asset value of the Shares redeemed equal to the proportionate part of the relevant Sub-Fund's aggregate net asset value allocable to all Shares being redeemed, and represented by the sums which are the subject of such default or delay. In addition, the Company may suspend redemptions and defer payment of the redemption proceeds in respect of Shares during any period that the determination of the net asset value of the relevant Sub-Fund is suspended in accordance with the Prospectus.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Company Shares.

All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company (including by any «US person», as defined hereafter) (any such person a «Non-Qualified Person»). If the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term «US person» shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the «1933 Act») or as in any other Regulation or Act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The Board shall define the word «US person» on the basis of these provisions and publicize this definition in the sales documents of the Company.

Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board, which shall refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia,

(i) Shares have been transferred to a «U.S. Person» if such person does not provide representations to the Company that such person is an «Accredited Investor» as such term is defined in Rule 501 of Regulation D promulgated under the Securities Act and a «Qualified Purchaser» as such term is defined in Section 2(a)(51) of the United States Investment Company Act of 1940, as amended (the «1940 Act»); and

(ii) Shares have been transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-Fund or the Shareholders.

For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share by a Non-Qualified person or a person holding more than a certain percentage of capital determined by the Board; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders to furnish it with any information, eventually supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in an authorized person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares by a Non-Qualified Person; and

(c) decline to accept the vote of any Non-Qualified person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(d) where it appears to the Company that any Non-Qualified person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by following manner:

The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchase.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued for registered Shares) representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the net asset value per Share of the relevant Sub-Fund as at the valuation time specified by the Board for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 12 hereof, less any service charge provided therein.

Payment of the purchase price will be available to the former owner of such Shares normally in Euro and for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

**Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.** The net asset value per share of each Class within the relevant Sub-Fund results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class within the Sub-Fund then outstanding. The net assets of each Sub-Fund are equal to the difference between the asset values of the Sub-Fund and its liabilities. The net asset value per Share is calculated in the base currency of the relevant Sub-Fund and may be expressed in such other currencies as the Board may decide.

The total net assets of the Company are expressed in Euro and correspond to the sum of the net assets of all Sub-Funds of the Company.

The assets of the Company shall include:

- all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, Shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

(ii) Securities listed and traded primarily on one or more recognized securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date.

(iii) Investment in target Undertakings for Collective Investment (hereafter «UCIs») are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the Board of Directors.

(iv) Unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers.

(v) The liquidating value of futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other organized markets means their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets are based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or option contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract cannot be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract is such value as the Company may deem fair and reasonable.

(vi) Interest rate swaps are valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curves. Index and financial-instruments-rated swaps are valued at their market value established by reference to the applicable

index or financial instrument. The valuation of the index or the financial-instrument-related swap agreement is based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Company.

(vii) Forward currency contracts are valued at their respective fair market values determined on the basis of prices supplied by independent sources.

(viii) All other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Company determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Company either at their cost basis to the Sub-Fund or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the base currency of the Sub-Fund concerned respectively in Euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair realization value of any asset of the Company.

In the case of extensive redemption applications, the Company may establish the value of the Shares on the basis of the prices at which the necessary sales of assets of the Company are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription and redemption applications submitted at the same time.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by the central administrator which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

The liabilities of the Company shall include:

- all loans, bills and accounts payable;
- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money or, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors, including performance related fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable traveling costs in connection with Board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' and Board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes shall be allocated as follows:

- The proceeds to be received from the issue of Shares of Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the relevant Sub-Fund.
- Where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;
- Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;
- Upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund, the assets of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

- In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant Sub-Fund or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

For the purposes of the Net Asset Value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Sub-Fund is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time;

Where on any valuation time the Company has contracted to:

- Purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

- Provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.** The net asset value of share and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Sub-Funds shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at the frequency as determined in the Prospectus with respect to each Sub-Fund but at least on a monthly basis (such day or time of calculation being referred to herein as a «Valuation Day»).

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Incorporation and/or in the Prospectus.

The Company may suspend the determination of the net asset value per Share and the issue, redemption and conversion of Shares of any Sub-Fund:

(a) during any period when any securities exchange or organized inter-dealer market on which a significant portion of the assets of the applicable Sub-Fund is regularly quoted or traded is closed (other than for holidays) or trading thereon has been restricted or suspended;

(b) when as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to Shareholders' interests;

(c) whenever it is not reasonably practicable to determine the net asset value on an accurate and timely basis;

(d) when as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) in the case where a decision is made to liquidate and dissolve the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

### **Title III. - Administration and supervision**

**Art. 14. Directors.** The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years.

The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution approved by a simple majority taken at a general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director the remaining directors may temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting of Shareholders.

**Art. 15. Board of Directors Meeting.** The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

**Art. 16. Board of Directors Resolutions.** The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telegram, telex, or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

**Art. 17. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies and restrictions as determined in Article 20 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

**Art. 18. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 19. Delegation of Powers.** The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) in the frame of the daily management and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose To one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Board.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

**Art. 20. Investment Policies and Restrictions.** The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

The Company may employ for each Sub-Fund techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

**Art. 21. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

**Art. 22. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided

only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The Board may decide that expenses effectively incurred by any director or officer in accordance with this Article could be advanced to the indemnified director or officer, provided that this director or officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

**Art. 23. Auditor.** The accounting data related in the Annual Report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfill all duties prescribed by the law.

#### Title IV. - General meetings

**Art. 24. Powers.** The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 25. Annual General Meetings of Shareholders.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month December at 11 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholder's control will so require.

**Art. 26. Other General Meetings of Shareholders.** The Board may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one fifth of the Share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

**Art. 27. Procedure.** The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

**Art. 28. Vote.** The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each Sub-Fund such to the quorums and majority requirements described in Article 36 hereof.

**Art. 29. General Meetings of Sub-Fund(s).** The Shareholders of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund.

The provisions of the Articles 27, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 28, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.** The Sub-Funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Prospectus. In case a Sub-Fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Prospectus.

The Board of the Company may decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-fund concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with

the custodian for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the «Caisse des Consignations» on behalf of their beneficiaries.

In the same circumstances as provided above, the Board may decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets into another Sub-Fund or into another collective investment scheme. The Board may resolve to amalgamate two or more Sub-Funds if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Sub-Funds. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Sub-Fund. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Where assets are to be contributed to another collective investment undertaking, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Sub-Fund who will expressly consent to the amalgamation. Where the Board does not have the authority to do so or where the Board determines that the decision should be put to Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Sub-Fund may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Sub-Fund. At the relevant meeting of Shareholders in the Sub-Fund, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund in order to enable Shareholders to request redemption or switching of their Shares before the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund takes place.

**Art. 31. Consolidation/Splitting.** The Board may consolidate or split the Shares of a Sub-Fund. A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Sub-Fund concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present and represented.

#### **Title V. - Accounting year, Distributions**

**Art. 32. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence each year on the first of September and shall terminate on the thirty-first of August of the next year.

**Art. 33. Distributions.** The general meeting of Shareholders in respect of each Sub-Fund, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

The Board may decide to pay interim dividends in compliance with these Articles of Incorporation and the conditions set forth by law.

Distributions shall be paid in Euro or in the base currency of a Sub-Fund and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

An income equalization amount may be calculated by reference to the amount of the monthly net asset value per Share representing accrued net income (or deficit) or accrued net realized capital gains (or losses) at the time when a subscription or a redemption is made so that the dividend correspond to the actual entitlement.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Sub-Fund of the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares.

**Art. 34. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by law.

If the Custodian wishes to retire, the Board shall use its best endeavors to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its the place.

**Art. 35. Dissolution.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 36 hereof.

Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to law.



The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Sub-Fund in proportion to their holding in the respective Sub-Fund(s).

Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the «Caisse de Consignation» on behalf of the persons entitled thereto.

**Art. 36. Amendments to the Articles of Incorporation.** These articles of incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 37. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 38. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 1991 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory dispositions*

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on August 31, 2007.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed for thirty one(31) Shares «D» of the PLATINUM I SICAV - PLATINUM FUND And have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

Shareholders Subscribed capital

- 1) UNIQA PERSONENVERSICHERUNG AG, pre-qualified, subscribes for 15 shares, resulting in a total payment of EUR 15,000.-.
- 2) RAIFFEISEN VERSICHERUNG AG, pre-qualified, subscribes for 16 shares, resulting in a total payment of EUR 16,000.-.

Proof of all such payments has been given as specifically stated by the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight thousand five hundred Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General meeting of Shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a period ending at the issue of the annual general meeting of 2007  
Mr Ernst Krehan, professionally residing at 1020 Vienna, Untere Donaustraße 21 ( Austria), born in Vienna on September 21, 1958,

Mr Christian Mayer, professionally residing in 1010 Vienna, Rotenturmstraße 16-18 (Austria), born in Graz, on June 4, 1964.

Mrs Heike Findeisen, professionally residing in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, born in Rheydt on June 25, 1968.

#### *Second resolution*

DELOITTE S.A. with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, has been appointed as auditor for a period ending at the issue of the annual general meeting of 2007.

#### *Third resolution*

The registered office of the Company is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Follows the French Translation:**

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg.).

Ont comparu:

1. UNIQA PERSONENVERSICHERUNG AG, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Untere Donaustrasse 21-23, A-1029 Vienne,

dûment représentée par Maître Claude Niedner, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne le 17 juillet 2006.

2. RAIFFEISEN VERSICHERUNG AG, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Untere Donaustrasse 21-23, A-1029 Vienne,

dûment représentée par Maître Claude Niedner, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne le 17 juillet 2006.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront déposés auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société (la «Société») qu'ils constituent entre eux.

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions (les «Actionnaires») une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de PLATINUM I SICAV (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée dans la forme exigée pour la modification des Statuts.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres de toute nature, de parts ou d'actions d'autres organismes de placement collectif («OPC») ainsi qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 19 juillet 1991 concernant les OPC dont les titres ne sont pas offerts au public (la «Loi de 1991»).

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration des filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. - Capital social, Actions, Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Article 12 ci-après.

Le capital minimum de la Société sera de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR). La Société doit atteindre ce montant minimum dans les six mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée comme organisme de placement collectif sur la liste officielle des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois.

Le capital initial de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) Actions, entièrement libérées et sans mention de valeur du sous-fonds PLATINUM I SICAV - PLATINUM FUND.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation, des Actions nouvelles entièrement libérées conformément à l'Article 8 ci-après à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration et sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

**Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments.** Le conseil d'administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions (chacune définie en tant que «Classe» ou «Classes» selon le cas) qui peuvent se différencier entre autre selon leur structure de frais, l'investissement minimum requis ou leur politique de distribution. Ces Actions seront émises conformément à l'Article 8 ci-après dans le respect des termes et conditions décidés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à tout moment, établir des masses d'avoirs, chacune constituant un sous-fonds, un compartiment au sens de l'Article 133 de la Loi de 2002 (chacun défini en tant que «Compartiment») (qui peuvent selon ce qui sera déterminé par le conseil d'administration être exprimées dans des devises différentes), correspondant à une Classe d'Actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'Article 12 ci-après et dans le prospectus de la Société tel que modifié (le «Prospectus»). Chaque masse d'avoirs sera investie conformément à l'Article 3 ci-avant pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné. Chaque Compartiment peut avoir des caractéristiques spécifiques (comprenant notamment, sans limitation aucune, la structure de frais, les investissements permis, les restrictions d'investissement et les politiques de distribution) qui seront déterminées périodiquement par le conseil d'administration pour chaque Compartiment.

La Société est une seule et même entité. Toutefois, par dérogation à l'Article 2093 du Code civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment donné ne répondront que des engagements, obligations et responsabilités qui sont attribua-

bles à ce Compartiment. Dans les relations des Actionnaires de la Société entre eux, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets.

La Société préparera des comptes consolidés en euros.

**Art. 7. Forme des Actions.** La Société émettra des Actions uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque fraction d'Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 7 et 11 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société ou par toute autre personne désignée à cet effet par le conseil d'administration.

Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou chèque envoyé à l'adresse élue inscrite au registre des Actionnaires.

**Art. 8. Emission des Actions.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation aucune, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

Le conseil d'administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en la nécessité d'exécuter des documents de souscription et de fournir les informations que le conseil d'administration juge nécessaire) et fixer un niveau minimum de souscription. Le conseil d'administration peut aussi, pour un Compartiment déterminé, appliquer des frais de souscription et le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Le prix des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment concerné, telle que déterminée à l'Article 12 ci-après majoré par une prime ou des frais tels que déterminés par le conseil d'administration et décrits dans le Prospectus. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions. Par dérogation à ce qui vient d'être dit, les Actions de chaque Classe émises pendant la période initiale de souscription pour chaque Compartiment seront offertes à un prix de souscription initial fixé par le conseil d'administration et déterminé dans le Prospectus.

Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission, le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le conseil d'administration.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire le rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société, lequel auditeur est un réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Les demandes de souscriptions reçues par la Société, ou par son mandataire dûment autorisé à cette fin, avant la date de souscription applicable telle que déterminée par le conseil d'administration lors de chaque jour ouvrable au Luxembourg seront réglées dans les conditions et limites de temps déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter conformément à l'Article 13 ci-après, à tout moment et périodiquement, l'émission et la vente d'Actions dans des pays ou régions spécifiques.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Sauf disposition contraire du conseil d'administration pour certaines Classes d'Actions au sein de certains Compartiments, tout Actionnaire est en droit de demander la conversion de tout ou d'une partie des Actions d'une Classe d'un Compartiment en Actions de la même Classe d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe existante du même ou d'un autre Compartiment, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais et charges tel que déterminés par le conseil d'administration.

Le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette respective des deux Classes d'Actions concernées, calculée au Jour d'Évaluation concerné. Si le Jour d'Évaluation de la Classe d'Actions ou du Compartiment concerné(e) par la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Évaluation de la Classe d'Actions ou du Compartiment dans laquelle (lequel) la conversion doit avoir lieu, le conseil d'administration peut décider que le montant converti ne produira pas d'intérêt pendant la période séparant les deux Jours d'Évaluation.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des Actions détenues par un Actionnaire dans une Classe d'Actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des Actions détenues par cet Actionnaire dans cette Classe.

Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.

**Art. 10. Rachat des Actions.** Tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou une partie de ses Actions, selon les conditions et procédures fixées par le conseil d'administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le conseil d'administration peut imposer les restrictions au rachat des Actions qu'il considère appropriées. Le conseil d'administration peut notamment décider que des Actions d'un ou plusieurs Compartiments ne sont rachetables que pendant certaines périodes ou peut imposer des délais de préavis à respecter en cas de rachat d'Actions. Le conseil d'administration peut, pour un Compartiment déterminé, également imposer des frais de rachat et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de rachat. Toutes les conditions auxquelles le rachat des Actions est soumis sont décrites en détail dans le Prospectus.

Au cas où le conseil d'administration recevrait des demandes de rachat en dessous du nombre déterminé par le conseil d'administration en relation avec la valeur nette d'inventaire de la Société ou de n'importe quel Compartiment tel que décrit dans le Prospectus (les «Limitations de Rachat»), la Société:

(i) ne sera pas tenue de racheter les Actions à n'importe quelle date de rachat excédant les Limitations de Rachat (même si cela a pour effet qu'un Actionnaire déterminé détienne moins que le nombre minimal d'Actions qu'un Actionnaire peut détenir dans la Société).

(ii) peut reporter les demandes de rachat excédant les Limitations de Rachat à la date de rachat suivante applicable. Toute demande de rachat valable peut être réduite proportionnellement et/ou traitée en conformité avec les procédures applicables en rapport avec le Compartiment concerné, telles que décrites dans le Prospectus.

(iii) peut choisir soit de distribuer des avoirs en nature (en accord avec les conditions prescrites pour les distributions en nature, telles que précisées dans les présents Statuts) ou de vendre des avoirs en montants suffisants pour racheter les Actions pour lesquelles des demandes de rachats ont été reçues. Si la Société choisit de distribuer des avoirs en nature ou de vendre des avoirs, le montant dû aux Actionnaires qui ont demandé le rachat de leurs Actions sera basé sur la valeur nette d'inventaire applicable par Action. Des paiements en espèce seront effectués sans délai après l'achèvement de la vente et la réception par la Société des résultats de la vente en devises librement convertibles. Toutefois, la réception des résultats de la vente par la Société peut être retardée et le montant finalement reçu peut ne pas nécessairement refléter le calcul de la valeur nette d'inventaire au moment des transactions concernées en raison des fluctuations possibles dans les valeurs des devises et des difficultés de rapatriement des fonds de certaines juridictions. Dans tous les cas, les distributions des avoirs en nature devront respecter le principe d'égalité de traitement des Actionnaires.

Le prix de rachat payable pour une demande de rachat valable, qui a été acceptée régulièrement, sera égal à la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe du Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 12 des présents Statuts, diminuée des frais et commissions (le cas échéant) au taux fixé par le Prospectus. Par ailleurs, toutes les taxes, commissions et autres frais supportés en relation avec le transfert du produit du rachat (comprenant notamment ces taxes, commissions et frais supportés dans les pays où les Actions de la Société sont vendues) seront déduits des résultats des opérations de rachat.

Le paiement du prix de rachat à un Actionnaire sera effectué, selon une décision prise par le conseil d'administration, soit en espèce ou en nature endéans dix jours ouvrables, sans intérêts, à partir de la date à laquelle le rachat était effectif. Le paiement en nature, total ou partiel, du prix de rachat ne peut être fait qu'avec l'assentiment de l'Actionnaire concerné. En cas d'un paiement en nature, les coûts de transfert de valeurs à l'Actionnaire faisant racheter ses Actions seront supportés par cet Actionnaire. Dans la mesure où la Société fait des paiements en nature intégraux ou partiels, la Société fera des efforts raisonnables, en conformité avec les lois et conditions applicables à la distribution en nature des avoirs, pour distribuer ces avoirs en nature à chaque Actionnaire faisant racheter ses Actions sur la base de la fraction correspondante des Actions que l'Actionnaire détient dans le Compartiment concerné.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans la Société ou dans un Compartiment en dessous du nombre minimum ou de la valeur déterminé(e) par le conseil d'administration dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande sera considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans la Société ou dans ce Compartiment.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire des Actions et, dans ce cas, un retrait sera seulement effectif si la Société a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée dans ces conditions, la Société procédera au rachat des Actions à la première date de rachat applicable suivant la fin de la suspension de l'évaluation de la valeur nette d'inventaire des Actions du Compartiment concerné.

Si les avoirs nets du Compartiment correspondant à une date déterminée d'évaluation deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le conseil d'administration, conformément à l'Article 30 ci-dessous, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation. Toutes ces Actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par Action diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment correspondant avant la date de rachat forcé en envoyant une notice directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. La notice indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

Dans des circonstances spéciales, notamment en cas d'incapacité pour la Société de liquider des positions à des prix acceptables à partir d'une date de rachat, ou en cas de défaut ou retard des paiements dus au Compartiment concerné par des courtiers, banques ou autres personnes ou entités, la Société peut à son tour retarder les paiements à des Actionnaires faisant racheter leurs Actions pour la partie proportionnelle de la valeur nette d'inventaire des Actions rachetées qui est égale à la partie proportionnelle de la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment concerné qui peut être affectée à toutes les Actions rachetées et qui est représentée par les sommes qui sont l'objet de ces défauts ou retards. En outre, la Société peut suspendre les rachats et retarder le paiement des produits du rachat des Actions durant toute période où l'évaluation de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné est suspendue en accord avec le Prospectus.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou de la possession des Actions de la Société.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

**Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions par toute personne, firme ou société, notamment toute personne qui viole une quelconque loi ou condition de quelque pays ou autorité gouvernementale que ce soit et toute personne qui n'est pas autorisée à détenir ces Actions en vertu de cette loi ou condition ou si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut s'avérer préjudiciable pour la Société (y compris par toute «Personne U.S.», tel que ce terme est défini ci-après) (pareille personne une «Personne Non-Autorisée»), en ce qu'elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société relèverait des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celles du Grand-Duché du Luxembourg.

Le terme «Personne U.S.», lorsqu'il est utilisé dans les Statuts, aura le même sens que dans la «Regulation S», telle que modifiée du «Securities Act» des Etats-Unis de 1933 (l'«Acte de 1933») ou dans tout autre «Regulation» ou «Act» qui entrera en force aux Etats-Unis et qui remplacera la «Regulation S» ou l'Acte de 1933. Le conseil d'administration établira une définition du terme «Personne U.S.» sur la base de ces dispositions et la publiera dans les documents de vente de la Société.

Tout transfert éventuel des Actions de la Société devra d'abord être notifié au conseil d'administration qui refusera d'approuver et d'enregistrer ce transfert dans des circonstances où, entre autres:

(i) des Actions ont été transférées à une «Personne U.S.» n'ayant pas garanti à la Société que cette personne est un «Accredited Investor», tel que ce terme est défini dans la «Rule 501» de la «Regulation D», promulgué sous l'Acte de 1933, et un «Qualified Purchaser», tel que ce terme est défini dans la «Section 2(a)(51)» de l'«Investment Company Act» des Etats-Unis de 1940, tel que modifié (l'«Acte de 1940»); et

(ii) des Actions ont été transférées et ce transfert pourrait avoir comme effet que la Société, un Compartiment ou les Actionnaires subissent des désavantages juridiques, pécuniaires, compétitifs, réglementaires, fiscaux ou administratifs.

A ces fins, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non Autorisée ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage de participation dans le capital tel que déterminé par le conseil d'administration; et

(b) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaire afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si par cette inscription au registre, une Personne Non Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

(c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

(d) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

La Société enverra un second préavis (ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat indiquera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le

ou les certificats (si de tels certificats ont été émis pour des Actions nominatives), représentant les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après «Prix de Rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment concerné au moment d'évaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'Actions de la Société qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les Actions mentionnées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 12 ci-dessous, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué en euros et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du prix d'achat. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni n'exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque. Au cas où les fonds à recevoir par un Actionnaire n'auraient pas été réclamés dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ces fonds ne pourraient plus être réclamés et reviendront à la Société. Le conseil d'administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment est obtenue en divisant au Jour d'Evaluation les avoirs nets du Compartiment concerné correspondant à chaque Classe d'Actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à ce moment. Les avoirs nets de chaque Compartiment sont égaux à la différence entre la valeur des avoirs et des engagements. La valeur nette d'inventaire par Action est calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné et pourra être exprimée dans toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Le montant total des avoirs nets de la Société est exprimé en euros et correspond à la somme des avoirs de tous les Compartiments de la Société.

Les avoirs de la Société comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus; tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- tous les titres, Actions, obligations, billets, reconnaissances, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- la valeur de la liquidation de tous les contrats à terme et de toutes les options d'achat ou de vente dans lesquels la Société à une position ouverte;
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(ii) Les valeurs mobilières cotées et négociées sur une ou plusieurs bourses de valeurs reconnues seront évaluées à leur dernier prix officiel.

(iii) Les investissements dans des OPC seront évalués à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles connues à Luxembourg au jour de l'évaluation de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné. Si ce prix n'est pas représentatif de la valeur de marché réelle de tels avoirs, le prix sera déterminé par le conseil d'administration de manière équitable. Les investissements sujets au prix d'offre et de demande seront évalués au prix moyen à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement.

(iv) Les valeurs mobilières non cotés pour lesquelles des cotations sur le marché de gré à gré sont déjà disponibles (comprenant les valeurs cotées pour lesquelles le marché primaire est considéré comme étant le marché de gré à gré) seront évaluées à un prix égal au dernier prix officiel fourni par un service reconnu de cotation ou par des courtiers.

(v) La valeur de liquidation des contrats à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des marchés réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément à la politique établie par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des con-

trats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés organisés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société pour autant que, si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les avoirs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat puisse être déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

(vi) Les swaps de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur marchande déterminée par référence à la courbe des taux d'intérêts applicables. Les swaps d'indice et sur instruments financiers seront évalués à leur valeur marchande telle qu'établie par référence à l'indice ou aux instruments financiers applicable(s). L'évaluation de la convention de swaps d'indice ou sur instruments financiers doit être basée sur la valeur marchande de l'opération de swap déterminée de bonne foi et en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration.

(vii) Les contrats à terme sur devises sont évalués à leur juste valeur de marché déterminée sur base de prix fournis par des sources indépendantes.

(viii) Toutes les autres valeurs mobilières non négociées publiquement et autres valeurs mobilières, instruments ou investissements pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, ainsi que les valeurs mobilières, instruments ou investissements pour lesquels le conseil d'administration estime, à sa seule discrétion, que les méthodes d'évaluation utilisées ne sont pas représentatives de la juste valeur des valeurs mobilières, instruments ou investissements concernés, seront évalués par le conseil d'administration soit à leur coût de base par rapport au Compartiment soit de bonne foi en conformité avec les procédures que le conseil d'administration estime appropriées.

Tout actif exprimé en devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné ou que l'euro seront convertis sur base du taux d'échange applicable au Jour d'Évaluation. Si tel taux d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

Dans le cas de demandes de rachat excessives, la Société peut établir la valeur des Actions sur base des prix auxquels les ventes nécessaires des avoirs de la Société sont effectuées. Dans pareils cas, la même base de calcul sera utilisée pour les demandes de souscription et de rachat soumis en même temps. Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

Si depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire il y a eu un changement matériel dans la cotation sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est négociée ou cotée, la Société peut, en vue de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation.

En l'absence de mauvaise foi, négligence ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le conseil d'administration ou par l'agent d'administration centrale que le conseil d'administration a désigné pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Les engagements de la Société comprendront:

- tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- tous les frais courus ou à payer (y compris la commission globale et les commissions des tiers);
- toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société;

- une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi que tout montant que le conseil d'administration peut considérer comme allocation appropriée compté tenu des responsabilités de la Société;

- tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes aux principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le conseil d'administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société qui comprendront les frais de formation payables à ses gestionnaires d'investissement et conseillers en investissement, les frais et commissions payables à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliaires, administratifs, agents payeurs, agent de transfert et teneur de registre, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement ainsi que tout autre employé de la Société, les rémunérations des administrateurs et leurs dépenses extraordinaires raisonnables, les frais d'assurance, les frais de voyage raisonnables en relation avec les réunions du conseil d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais de cotation et de maintien de cette cotation, les frais de promotion, les frais de préparation, d'impression et de distribution (incluant les frais de marketing et de publicité et le coût de la préparation, traduction et impression en différentes langues) des Prospectus, addenda, mémoires explicatifs, rapports annuels et semi-annuels, les taxes sur les avoirs et revenus de la Société (en particulier, la taxe d'abonnement et les frais de timbre), les frais d'enregistrement et autres dépenses payables aux autorités gouvernementales des juridictions concernées, les frais d'assurance, les coûts de mesures extraordinaires prises dans l'intérêt des Actionnaires (en particulier, les frais d'opinions d'experts et de procédures judiciaires) et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, commissions de transactions habituelles et frais à charge des banques dépositaires ou de leurs agents (incluant les dépenses raisonnables, telles que les taxes, coût d'enregistrement, commissions sur titres, coût du transport, etc...) les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone, fax et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses

administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs et engagements des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

- Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres de la Société correspondant à ce Compartiment.

- Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au même Compartiment correspondant.

- Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué au Compartiment concerné.

- A la date d'enregistrement de la détermination des dividendes dus aux détenteurs d'Actions d'un Compartiment, les avoirs de ce Compartiment seront réduits du montant de ces dividendes.

- Au cas où un avoir ou engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au prorata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera de bonne foi.

Pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire:

- Les Actions de la Société en voie de rachat conformément à l'Article 10 ci-dessus seront considérées comme Actions émises et existantes immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration du jour d'évaluation correspondant au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

- Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration du jour d'évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

- Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société seront évalués en tenant compte des taux de change du marché réglementé principal à la date et à l'heure de la négociation précédant le jour de l'évaluation; et

A chaque Jour d'Evaluation correspondant où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

- sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

**Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** La valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, à la fréquence que le conseil d'administration décidera et qui est mentionnée dans le Prospectus pour chaque Compartiment et ce au moins une fois par mois (tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation»).

Le conseil d'administration peut imposer des restrictions en ce qui concerne la fréquence à laquelle les Actions seront émises; le conseil d'administration peut en particulier décider que les Actions seront seulement émises à une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre périodicité telle que prévue à l'Article 8 ci-avant et/ou ailleurs dans les présents Statuts et dans le Prospectus.

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire par action et l'émission, le rachat et la conversion des Actions:

(a) pendant toute période durant laquelle une des bourses de valeurs ou autres marchés organisés sur lesquels une partie substantielle des actifs du Compartiment concerné est régulièrement cotée ou négociée sont fermés pour une raison autre que le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsque par la situation politique, économique, militaire ou monétaire ou en cas de force majeure indépendante de toute responsabilité ou influence de la Société, celle-ci se trouve dans l'impossibilité de disposer de ses avoirs par les voies raisonnables ou normales sans atteinte aux intérêts des Actionnaires;

(c) si pour toute autre raison quelconque, la valeur de l'actif net ne peut être ponctuellement ou exactement constatée;

(d) lors de toute période pendant laquelle les restrictions des échanges ou des mouvements de capitaux empêchent l'exécution des transactions ou au cas où les transactions d'achat et de vente des avoirs d'un Compartiment ne peuvent pas être réalisés à des taux d'échange normaux;

(e) Lorsqu'une décision de liquider et dissoudre la Société est prise.

Avis de telle suspension sera publié par la Société si cela est approprié, et sera notifié aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

### Titre III. - Administration et surveillance

**Art. 14. Administrateurs.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans.



Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires; cette dernière va, par ailleurs, déterminer le nombre des administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué à tout moment avec ou sans motif par résolution prise à la majorité simple par une assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront temporairement remplir les postes vacants. Les Actionnaires prendront une décision finale concernant la nomination à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 15. Réunion du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le conseil d'administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

**Art. 16. Résolutions du Conseil d'administration.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisé par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un nombre représentant la majorité des administrateurs est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration. A moins d'une disposition contraire dans les présents Statuts, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ces réunions. Si à une réunion le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil d'administration; tout administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

Les résolutions du conseil d'administration seront enregistrées par procès-verbaux signés par le président de la réunion. Copies d'extraits de ces procès-verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par ce président ou par deux administrateurs.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'Article 20 des présents Statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 18. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs ont été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 19. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société dans le cadre de la gestion journalière) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer des directeurs, y compris un directeur général et des assistants au directeur général ainsi que d'autres fondés de pouvoirs que la Société juge nécessaire pour le fonctionnement et l'administration de la Société. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs ne doivent pas être administrateurs ou Actionnaires de la Société. A moins d'une stipulation contraire dans les présents Statuts, les directeurs auront les droits et obligations qui leur sont conférés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra, par ailleurs, nommer d'autres fondés de pouvoirs qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration et qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil d'administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs et rôles appropriés.

**Art. 20. Politique et Restrictions d'Investissement.** Le conseil d'administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment de la Société et l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société dans le cadre des restrictions déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et tous instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou également à titre de couverture ou de gestion efficace de son portefeuille.

**Art. 21. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat et autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société a un intérêt ou est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, directeur ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires autrement ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre transaction.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aura un intérêt différent de celui de la Société dans une transaction de la Société, cet administrateur ou directeur fera part au conseil d'administration de ce conflit d'intérêt et ne délibérera pas et ne votera pas par rapport à une telle transaction, et cette transaction ainsi que l'intérêt de l'administrateur ou du directeur sera reporté à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Le terme «Conflit d'Intérêts» tel qu'utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations qui pourront exister avec ou sans intérêt dans toute matière, position ou transaction impliquant le promoteur, le gérant, le dépositaire, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité déterminée de temps à autre par le conseil d'administration à sa guise.

**Art. 22. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, poursuite ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration, en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manque à ses devoirs.

Le conseil d'administration pourra décider que les frais effectivement encourus par un administrateur ou un directeur conformément à cet Article pourront être avancés à l'administrateur ou au directeur indemnisé, pourvu que cet administrateur ou directeur rembourse les montants avancés s'il est finalement établi qu'il n'a pas respecté les standards de prévoyance pour lesquels une indemnisation est disponible.

Le droit à indemnisation précédent n'exclura pas d'autres droits auxquels tout administrateur ou directeur peut prétendre.

**Art. 23. Les Auditeurs.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

**Art. 24. Pouvoirs.** L'assemblée générale des Actionnaires représentera l'entière responsabilité des Actionnaires de la Société.

Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 25. Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de décembre à 11h00 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire ou légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire qui suit à Luxembourg.

L'assemblée générale peut être tenue à l'étranger si, conformément au jugement absolu et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles au-delà du contrôle du conseil d'administration et de la Société le requièrent.

**Art. 26. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Le conseil d'administration pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires et les Actionnaires représentant un cinquième du capital social pourront demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocations respectives.

**Art. 27. Procédure.** Les assemblées générales des Actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent être dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des Actionnaires, mais en son absence, l'assemblée générale des Actionnaires pourra désigner à la majorité des Actionnaires présents ou représentés à cette assemblée un administrateur ou toute autre personne pour assumer temporairement la présidence. Le président de cette assemblée désignera un secrétaire qui pourra être tenu de tenir le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que d'exécuter certaines tâches administratives ou autres imposées de temps à autre par le président.

**Art. 28. Vote.** L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura toutes les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières.

Chaque Action, quelque soit le Compartiment auquel elle appartient, a droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Seulement les Actions entièrement libérées donnent droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions lors de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport à ceux d'un autre Compartiment sera soumise au respect par tout Compartiment des conditions de quorum et de majorité décrites à l'Article 36 ci-après.

**Art. 29. Assemblées Générales de Compartiment(s).** Les Actionnaires de tout Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

Les dispositions des Articles 27, paragraphes 1, 2 et 3 et 28, paragraphes 1 et 2 seront applicables à ces assemblées générales des Actionnaires. A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.** Les Compartiments pourront être créés pour une période indéterminée ou pour une période fixe tel qu'indiqué dans le Prospectus. Dans l'hypothèse où un Compartiment est créé pour une période fixe, il y sera automatiquement mis fin à sa date de maturité déterminée dans le Prospectus.

Le conseil d'administration de la Société pourra décider de liquider un Compartiment si les avoirs nets du Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment pour fonctionner d'une manière économiquement viable ou si un changement de la situation économique relatif au Compartiment concerné justifie cette liquidation. Chaque Actionnaire sera informé par la Société de la décision de liquider le Compartiment en question avant la date effective de la liquidation et l'avis contiendra les raisons de la liquidation ainsi que les procédures des opérations de liquidation.

A moins que le conseil d'administration en décide différemment dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de respecter un traitement égalitaire entre ces derniers, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus, le conseil d'administration pourra décider de clôturer un Compartiment et d'apporter ses avoirs à un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif. Le conseil d'administration pourra décider de fusionner deux ou plusieurs Compartiments s'il est d'avis que ceci est dans le meilleur intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront avisés d'une telle décision et recevront les informations relatives au nouveau Compartiment. L'avis sera donné au moins un mois avant la date à laquelle la fusion devient définitive afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit opérée.

Si des avoirs sont apportés à un autre organisme de placement collectif, la fusion liera uniquement les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à la fusion. Si le conseil d'administration n'a pas l'autorité de prendre une telle décision ou s'il estime qu'une telle décision devrait être soumise à l'approbation de l'assemblée, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment pourra alors être prise lors d'une assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné. Pour une telle assemblée générale des Actionnaires du Compartiment aucun quorum ne sera requis et toute décision de liquider ou de fusionner devra être approuvée par les Actionnaires détenant au moins la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires seront informés par la Société de toute décision de liquidation ou de fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que l'opération de liquidation ou de fusion n'ait lieu.

**Art. 31. Unification / Scission.** Le conseil d'administration pourra unifier ou scinder les Actions d'un Compartiment.

L'unification ou la scission peut être décidée par une assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment concerné sans aucune exigence de quorum à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

#### **Titre V. - Exercice social, Distributions**

**Art. 32. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> septembre d'une année et se termine le 31 août de l'année suivante.

**Art. 33. Distributions.** L'assemblée générale des Actionnaires décidera pour chaque Compartiment et endéans les limites légales de l'usage comment les bénéfices éventuels de la Société seront alloués et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, pourvu que le capital de la Société ne tombe pas sous le capital minimum prescrit.

Le conseil d'administration pourra décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux présents Statuts et aux conditions prévues par la loi.

Les distributions seront payées en euros ou dans la devise de référence du Compartiment concerné au lieu et temps à déterminer par le conseil d'administration de temps à autre.

Un montant d'égalisation de revenu pourra être calculé par référence au montant de la valeur nette d'inventaire mensuelle par action représentant un revenu net accru (ou déficit) ou des gains nets accrus en capital (ou pertes) au moment où une souscription où un rachat est effectué afin que le dividende corresponde au droit au revenu net actuel.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et gardés par celle-ci à disposition de ses bénéficiaires.

Un dividende déclaré mais non encore payé par rapport à une Action ne peut plus être revendiqué par le détenteur de l'Action après une période de cinq ans à partir de l'avis y relatif, à moins que le conseil d'administration ait renoncé ou étendu cette période en faveur de toutes les Actions et que ce dividende ne soit autrement attribué après l'expiration de la période du Compartiment correspondant de la Société. Le conseil d'administration a le pouvoir de prendre de temps à autre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser cette Action pour le compte de la Société afin de parfaire cette attribution.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les Actions de distribution, et aucun dividende ne puisse être déclaré, ni payé pour les Actions de capitalisation.

**Art. 34. Dépositaire.** Dans les limites requises par la loi, la Société conclura une convention de dépôt avec une institution bancaire ou d'épargne telle que définie par la loi du 5 avril 1993 relatif au secteur financier (ci-après référencé comme le « Dépositaire »).

Le Dépositaire remplira les obligations et responsabilités déterminées par la loi.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, le conseil d'administration usera de tous les moyens afin de trouver un nouveau Dépositaire endéans les deux mois suivant ce retrait. Le conseil d'administration pourra mettre fin à la nomination du Dépositaire mais s'abstiendra de retirer le Dépositaire à moins que et jusqu'au moment où un nouveau Dépositaire soit nommé pour le remplacer.

**Art. 35. Dissolution.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité indiquées à l'Article 36 ci-après.

Si le capital social tombe en dessous de deux tiers du capital minimum indiqué à l'Article 5 ci-avant, la question de la dissolution de la Société devra être différée par le conseil d'administration à l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum ne sera requis décidera par majorité simple des voix des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société sera également différée à l'assemblée générale des Actionnaires si le capital social tombe en dessous d'un quart du capital minimum indiqué à l'Article 5 ci-avant, dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires se tiendra sans aucune exigence de quorum et la dissolution pourra être décidée par les voix des Actionnaires détenant un quart des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée devra être convoquée afin qu'elle puisse se tenir dans un délai de quarante jours à partir de la découverte que les avoirs nets de la Société sont tombés en dessous de deux tiers ou respectivement d'un quart du minimum du capital légal.

Dans le cas d'une dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation se feront conformément à la loi.

Le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions de chaque Compartiment en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le(s) Compartiment(s) respectif(s).

Tout produit net de liquidation qui ne pourra pas être distribué à son bénéficiaire au moment de la mise en place de la liquidation sera déposé auprès du dépositaire pour une période de six mois; après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignations pour compte des personnes y ayant droit.

**Art. 36. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 tel que modifiée.

**Art. 37. Déclaration.** Les mots concernant le genre masculin incluent le genre féminin et les mots concernant les personnes ou Actionnaires incluent les établissements, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitués ou pas.

**Art. 38. Loi Applicable.** Toutes les matières non traitées par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi de 1991 tel que modifiés de temps à autre.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 août 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2007.

*Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit les trente et une (31) Actions «D» de la Société PLATINUM I SICAV - PLATINUM FUND, et ont payé en espèces les montants suivants:

1) UNIQA PERSONENVERSICHERUNG AG, préqualifiée, souscrit 15 actions, résultant en un paiement total de EUR 15.000,-.

2) RAIFFEISEN VERSICHERUNG AG, préqualifiée, souscrit 16 actions, résultant en un paiement total de EUR 16.000,-.

La preuve du paiement intégral en espèces des Actions a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et autres coûts qui seront supportées au prorata par chaque Compartiment de la Société en raison de la constitution sont évalués à huit mille cinq cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions énumérées à l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Les comparants représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoqués valablement, ont immédiatement procédé à la réunion d'une assemblée générale des Actionnaires qui a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

Monsieur Ernst Krehan, demeurant professionnellement à 1020 Vienne, Untere Donaustraße 21 (Autriche), né à Vienne, le 21 septembre 1958.

Monsieur Christian Mayer, demeurant professionnellement à 1010 Vienne, Rotenturmstraße 16-18 (Autriche), né à Graz, le 4 juin 1964.

Madame Heike Findeisen, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, née à Rheydt, le 25 juin 1968.

*Deuxième résolution*

Est élue comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007: DELOITTE S.A. avec son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est situé à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparant, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Niedner, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 octobre 2006, vol. 438, fol. 30, case 8. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(107668.3/242/1449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2006.

**MORELLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.209.

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

Les adresses des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- M. Georges Philippe, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- M. Guido Banholzer, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- M. Eduardo Varela, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MORELLIA S.A.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08773. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088639.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 93.084.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 16 juin 2006, que:

5) L'assemblée prend acte de la démission verbale de Monsieur Franco Lefemine, indépendant, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer, de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué, et décide de nommer en son remplacement Monsieur Mirco Bielli, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 2, rue de la Montagne, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée prend acte de la démission de la société NIGHT EVENTS S.A., située et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, de son poste d'administrateur, et décide de nommer en son remplacement Madame Isabelle Capozza, née le 6 octobre 1968 à F-57 Algrange, sans état, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledur, en qualité d'administrateur.

6) Suite à ces modifications, le conseil d'administration se composera comme suit:

a) Monsieur Pierre Thomas, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué,

b) La société NIGHT NETWORKS S.A., située et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur simple,

c) Monsieur Mirco Bielli, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 2, rue de la Montagne, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué,

d) Madame Isabelle Capozza, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledur, en qualité d'administrateur.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03915. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088625.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**ABERDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.967.

—  
La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

Les adresses des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- M. Georges Philippe, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;

- M. Guido Banholzer, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;

- M. Eduardo Varela, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;

- Mme Angela Lener, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour ABERDY S.A.*

**AGIR LUXEMBOURG**

*Domiciliataire*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08768. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088643.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**MERCOUNT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.623.

—  
Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MERCOUNT HOLDING S.A.*

*DMC, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(089081.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

---

### FIMO, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Spezialfonds FIMO, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und dem Gesetz vom 19. Juli 1991 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BV03295, wurde am 13. Oktober 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, am 17. Oktober 2006.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

(111160.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

### HVB PENSION FUND, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Spezialfonds HVB Pension Fund, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und dem Gesetz vom 19. Juli 1991 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BV 03294, wurde am 13. Oktober 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, am 17. Oktober 2006.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

(111167.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

### FundSelect, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds FundSelect, welcher von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (ACTIVEST LUXEMBOURG) verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BV03296, wurde am 13. Oktober 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, am 17. Oktober 2006.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

(111180.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

### FOOTPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 107.906.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Werner Lizen, Administrateur-Président, 66, Emiel Opdebeecklaan, B-3140 Keerbergen, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 7 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 7 août 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 7 août 2006.

*Pour FOOTPRINT S.A., Société Anonyme*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088932.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 29.979.

Die Änderung des Verwaltungsreglements der Fonds Activest EuroRent Flex, Activest EuroRent Kurz, Activest EcoTech, Activest EuropeGrowth, Activest Dollar-Geldmarkt, Activest-Dollar-Medium-Renten, Activest-Euro-Cash, Activest-Euro-Renten, Activest-US-Dollar-Cash, Activest Lux Ertrag, Activest Lux Chance, Activest Lux Wachstum, Activest GreaterChina, Activest EmergingRent, Activest-Euro-Medium-Renten, Activest Osteuropa, Activest-Aktien-Schweiz, Activest TeleGlobal, Activest US-REITs, Activest GlobalGrowth, Activest EmergingBond, Activest EuropaPotential, Activest-Aktien-Euro, MultiSelect, Pioneer Investments, Komfort Portfolio, HUK-Vermögensfonds, Activest GlobalSelect, VPV PRO, Activest EuroKonvergenz Rent, Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007, Activest-Aktien-Australien, BBV-Dachfonds, BBV-Fonds, HVB Luxemburg Select, Activest Lux Bond 04/2007, Activest TotalReturn, Activest NanoTech, Activest Lux GlobalProtect 10/2008, Activest Lux DividendProtect 11/2009, Activest Lux GlobalReturn Equity, Activest EuroProtect, Activest Lux CorporateBond, Activest TotalReturn Wachstum, Activest Lux Athos, Activest DevisenFonds, Activest EuropeanBond Spezial, Activest-Commodities, PensionProtect, Activest Dollar-Bond Spezial, Activest OptiRent, Pioneer Investments Global Defensive, Pioneer Investments Global Dynamic, StrategiePortfolio Absolut, StrategiePortfolio Balance, StrategiePortfolio Chance und StrategiePortfolio Wachstum, welche von der Activest Investmengesellschaft Luxemburg S.A. (Activest Luxembourg) verwaltet werden und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegen, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BV03299, wurde am 13. Oktober 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, am 17. Oktober 2006.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(111188.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**DNB NOR FUND, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2006 concernant le fonds commun de placement DNB NOR FUND, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006 sous la référence LSO-BV03268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 17 octobre 2006.

The management regulations effective as of 1<sup>st</sup> of October 2006 with respect to the fund DNB NOR FUND, registered in Luxembourg on 13 October 2006 under the reference LSO-BV03268, has been filed with the Luxembourg trade and companies register on 17 October 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

(111401.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**INVALTO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 86.501.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 4 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 4 août 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour INVALTO, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088935.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.



**RIVERSIDE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 66.164.

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

Les adresses des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- Patrick Meunier, 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Guido Banholzer, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- Eduardo Varela, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich.

Pour RIVERSIDE FINANCE S.A.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088663.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**SOLGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 79.593.

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

Les adresses des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- Georges Philippe, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- Guido Banholzer, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- Eduardo Varela, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich;
- Géraldine Philippe, Reichenbachstrasse 34, CH-3052 Zollikofen.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOLGRO S.A.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088668.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**WestProfil, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.  
H. R. Luxemburg B 109.089.

Bei der Generalversammlung am 17. Juli 2006 wurden folgende Änderungen im Verwaltungsrat beschlossen:

- Herr Norbert Lersch, Vorsitzender des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2007;
- Herr Stefan Schlicher, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2007;
- Herr Joachim Döring, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2007;
- Herr Christian Klar, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2007;
- Herr Roman Weißkopf, Mitglied des Verwaltungsrates, geschäftsansässig 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, bis zur Generalversammlung im Jahre 2007.

Als Wirtschaftsprüfer wurde ebenfalls am 17. Juli 2006 bis zur Generalversammlung im Jahre 2007 PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, gewählt.

Den 3. August 2006.

WestProfil

S. Schlicher / K. Hain

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088692.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

93498

**SOLUPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.548.

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

Les adresses des Membres du Conseil d'Administration sont les suivantes:

- Patrick Meunier, 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- Nives Zanotto, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich (cette adresse est également valable pour les fonctions d'administrateur-délégué de cette dernière au sein de la société);
- Eduardo Varela, 7, Wengistrasse, CH-8004 Zurich.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOLUPA S.A.

AGIR LUXEMBOURG

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088673.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**UBAM INTERNATIONAL SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.411.

*Rectificatif à un extrait d'une résolution publiée au Mémorial C N° 1520 du 22 octobre 2002*

Suite à une erreur de réquisition, il convient de considérer que Mme Carmen Banuelos n'a jamais eu de mandat d'administrateur au sein de UBAM INTERNATIONAL SERVICES. L'erreur provient d'une confusion avec la SICAV UBAM.

A la date du 7 juin 2006, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 46, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg;
- Monsieur Michel Girardin, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève;
- Monsieur Jean-Noël Sione, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, St James's Square London SW1Y 4JH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088708.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**INTESA DISTRIBUTION INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.691.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 5 mai 2006 à 14.30 heures au siège social*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Clemente Benelli au poste de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTESA DISTRIBUTION INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088722.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**VALUMACO LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.612.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 juillet 2006 à 15.00 heures au siège social*

*Première résolution*

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Davite de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil, né le 4 juin 1963 à Alessandria en Italie, demeurant Via Frascarolo nr. 10 à I-15046 Salvatore Monferrato, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Deuxième résolution*

Le conseil décide de coopter, à partir de ce jour, comme nouvel Administrateur Monsieur Sébastien Felici, né le 31 mai 1978 à Villerupt en France, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Troisième résolution*

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer, à partir de ce jour, comme nouveau Président du Conseil d'Administration, Monsieur Ferdinando Cavalli, né le 26 juin 1963 à Rome en Italie, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*Quatrième résolution*

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

VALUMACO LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088715.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**KINGSFLOW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 54.059.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mai 2006*

L'Assemblée acte la démission au 26 mai 2006 de Monsieur Dominique Jacobs de Morant de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur la société I.F.A. INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A. Son mandat débutera le 27 mai 2006 et prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2008. Son siège est 25, rue Andethana, L-6970 Oberanven.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088858.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**SPACETOON MEDIA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 99.928.

Le bilan abrégé arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083872.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**LM & PARTNERS (LM-IS) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.025.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 août 2006*

*Résolutions*

L'assemblée décide de révoquer le réviseur, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de réviseur.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088723.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.344.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 14 juillet 2006 à 9 heures au siège social*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Pascale Mariotti, née le 27 avril 1975 à Mont-Saint-Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 14 juillet 2006, M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088739.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**EMICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 113.006.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 28 décembre 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2005 que:

1. Les associés ont accepté la démission de Monsieur Jürgen Amann de son poste de gérant de la société.
2. Les associés ont décidé de nommer en son remplacement Monsieur András Knopp, cadre, demeurant à Szabadság u. 24, Csabdi 2064, Hongrie pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088743.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**AMICORP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 111.864.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 août 2006 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., société de droit luxembourgeois enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 105.263 et domiciliée au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est acceptée avec effet à partir de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La nomination de Monsieur Matthijs Bogers, de nationalité néerlandaise, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant est acceptée avec effet à partir de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La nomination de Monsieur Toine Knipping, de nationalité néerlandaise, né le 7 février 1958 à Elst, avec adresse professionnelle Paseo de Gracia, 103 à 08008 Barcelone (Espagne), en tant que Gérant est acceptée avec effet à partir de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Luxembourg, le 11 août 2006.

*Pour AMICORP HOLDING, S.à r.l.*

M. Bogers

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05002. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088781.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**S.V.B. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.528.000,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.022.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 3 août 2006, que:

- les mandats d'administrateur de M. Massimo Longoni, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de M. Yves Fourchy, administrateur de sociétés, ayant son adresse privée au 6, rue des Deux Frères, Le Chesnay (Yvelines-FR), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de M. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006. Le mandat de M. Michele Canepa, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 3 août 2006.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04531. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088787.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**AST ENVIRONNEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 71.211.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

*Pour la gérance*

*Signature*

(083873.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**IAM STRATEGIC S.A., Société Anonyme.**

**Share capital: EUR 685,047.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 101.930.

Mr Jakob Kjelgaard resigned from his function as a day-to-day manager with effect as of 1 July 2006.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

M. Jakob Kjelgaard a démissionné en tant que délégué à la gestion journalière avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IAM STRATEGIC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08661. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088860.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**IAM STRATEGIC S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 101.930.

Following a board of directors meeting held on 6 July 2006, it was resolved to appoint Mrs Barbro Marie Friman, residing at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as new officer in charge of the day-to-day management of the company.

As of then the day-to-day management is delegate to the following persons:

- Mrs Barbro Marie Friman, Delegate to the day-to-day management;
- Mr Douglas Bergh, General Manager.

**Suit le texte en français de ce qui suit:**

Suivant la réunion du conseil d'administration du 6 juillet 2006, il a été résolu de nommer Mme Barbro Marie Friman en tant que nouvelle déléguée à la gestion journalière de la société.

Depuis lors, la gestion journalière de la société est déléguée aux personnes suivantes:

- Mme Barbro Marie Friman, Déléguée à la gestion journalière;
- M. Douglas Bergh, Directeur Général.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IAM STRATEGIC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08663. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(088855.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**AMPA CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 82.674.

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMPA CAPITAL S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 82.674), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on June 14, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 26 of January 5, 2002. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on February 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 408 of April 15, 2003.

The meeting is presided over by Mrs Corinne Bitterlich, conseiller juridique, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Patricia Ceccotti, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Stanko, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the hundred eighty-six (186) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Management fee.
- 2.- Decision to have the company dissolved.
- 3.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 4.- Discharge of the Responsible Partner, of the Supervisory Board and of the Statutory Auditor for the period of October 1, 2005 until the date of the present meeting.
- 5.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to pay a management fee up to fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-) to the «Responsible partner» of the company AMPA GESTION, S.à r.l., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

*Second resolution*

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

*Third resolution*

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

*Fourth resolution*

The meeting decides to grant discharge to the Responsible Partner, the Supervisory Board and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of October 1, 2005 until this date.

*Fifth resolution*

The meeting appoints as liquidator:

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue de Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMPA CAPITAL SCA., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 82.674), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 5 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 18 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 15 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les cent quatre-vingt-six (186) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Honoraire de gestion.
  2. De décider de dissoudre la société.
  3. De décider la mise en liquidation de la Société.
  - 4.- Décharge à l'associé commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 jusqu'au jour de la présente assemblée.
  - 5.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.
- L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de payer un honoraire de gestion à concurrence de quatorze mille euros (EUR 14.000) à l'associé commandité la société AMPA GESTION, S.à r.l., ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 jusqu'au jour de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue de Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bitterlich, P. Ceccotti, Ph. Stanko, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2006, vol. 437, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(090907.3/242/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.